

**Demande de non-soumission 2020**

(n° d'entreprise \_\_\_\_\_ )

**au fonds pour la formation professionnelle pour le domaine social**

Nous déposons une demande de non-soumission au fonds sur la formation professionnelle pour le domaine social pour notre organisation/entreprise.

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Rue / numéro \_\_\_\_\_

Case postale \_\_\_\_\_

NPA / lieu \_\_\_\_\_

Canton \_\_\_\_\_

Site internet \_\_\_\_\_

N° UID, si disponible \_\_\_\_\_

**Personne de contact**

Civilité  Monsieur  Madame

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse email \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

Remarques :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nous confirmons que notre organisation/entreprise n'entre ni dans le champ d'application entrepreneurial, ni dans le champ d'application personnel selon la description de l'art. 5 et 6 du règlement du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social. Vous trouverez la justification de notre demande au dos de ce formulaire.

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Veillez nous envoyer la demande de non-soumission dûment remplie à  
FONDSSOCIAL, Jurastrasse 19, 4600 Olten. Merci beaucoup.**

**Justification de la demande de non-soumission** (cochez la case correspondante) :

**Enfants d'âge préscolaire dans des structures d'accueil collectif de jour**

- Nous ne sommes pas une institution/entreprise qui prend en charge des enfants d'âge préscolaire au sens de l'art. 2, al. 1 et 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants parce que:
- nous disposons de moins de 10 places autorisées;
  - notre institution est ouverte moins de 25 heures par semaine et moins de 45 semaines par année.

**Enfants en âge scolaire dans des structures d'accueil de jour extrafamilial et parascolaire**

- Nous ne sommes pas une organisation/institution qui prend en charge des enfants en âge scolaire en dehors du temps consacré à l'enseignement au sens de l'art. 5, al. 1 et 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, parce que :
- nous disposons de moins de 10 places autorisées;
  - notre institution est ouverte moins de 4 jours par semaine et moins de 36 semaines scolaires par année ;
  - notre institution n'accueille pas d'enfants pendant des blocs horaires d'au moins 1 heure le matin, au moins deux heures à midi ou toute la pause de midi (repas compris) ou au moins deux heures l'après-midi.

**Enfants, adolescents, et jeunes adultes ayant des besoins spécifiques, dans le cadre d'offres (semi-) résidentielles dans des foyers éducatifs ou d'habitation et en internat**

- Nous ne sommes pas une organisation/institution au sens de l'article 2 Domaines, catégorie A de la Convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS) ou au sens de l'ordonnance du 21 novembre 2007 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (OPPM).

**Personnes handicapées dans le cadre du travail, de la formation, de l'intégration et de la reconversion au sein d'ateliers**

- Nous ne sommes pas une organisation/institution au sens de l'art. 2, Domaines, catégorie B, al. A de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociale (CIIS).

**Personnes handicapées en homes et dans d'autres formes de logements collectifs ainsi qu'en centres de jour**

- Nous ne sommes pas une organisation/institution au sens de l'art. 2, Domaines, catégorie B, al. B de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociale (CIIS).

**Personnes âgées dans le cadre d'institutions (semi-) résidentielles telles que homes pour personnes âgées, EMS, structures de jour et structures de nuit**

- Nous ne sommes pas une institution qui fournit des prestations au sens de l'art. 7 de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins ou bien
- dans notre institution nous n'avons pas d'employé/es au bénéfice des diplômes suivants:
    - Assistant/e socio-éducatif/ve CFC et titre équivalent
    - Educateur/éducatrice sociale dipl. ES
    - Educateur/éducatrice de l'enfance dipl. ES
    - Maître/Maîtresse professionnel/le
    - Directeur/directrice d'institution sociale diplômé/e
    - Accompagnant/e socioprofessionnel/le diplômé/e
    - Responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales avec brevet fédéral
    - Accompagnant/e social/e avec brevet fédéral

Merci de nous envoyer une liste complète du personnel (au besoin anonymisée) de votre institution / entreprise avec les qualifications et le taux d'occupation en pourcents pour toutes les personnes employées par l'institution/entreprise.